

Procès-verbal de la séance du 6 mai 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois de mai, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 27 avril 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni simultanément par vidéo conférence et salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents physiquement : Loïc GRABER, Béatrice GAILLIOUT, Luc LAFOND

Présents vidéo conférence : Inès DE LAVERNEE, Joëlle SANGOUARD, Loïc CHABRIER

Absents : Guy CORAZZOL, Blandine REYNAUD

Absents excusés : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Jérôme MALESKI, Thomas RUDIGOZ

Procuration : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER
Thomas RUDIGOZ à Loïc GRABER
Jérôme MALESKI à Loïc GRABER

Secrétaire : Béatrice GAILLIOUT

Béatrice GAILLIOUT est désignée secrétaire de séance.

En cette période particulière, Loïc GRABER propose de consacrer davantage de temps sur le fonctionnement du conservatoire pendant cette crise sanitaire, de répondre aux questions diverses et d'aborder succinctement les points administratifs et financiers inscrits à l'ordre du jour.

Loïc GRABER introduit la séance. La crise sanitaire que nous vivons est sans précédent laquelle bouscule, ébranle et remet en cause nos sociétés dans leur ensemble, nos fonctionnements, nos organisations mais bouscule aussi nos valeurs. Cette crise également, économique et sociale, touche nombre de domaines dont le domaine culturel qui était déjà un secteur fragile et qui se retrouve avec des arrêts d'activités lesquels conduisent à des précarités de statut encore plus grande, des incertitudes et des manques de visibilité relatifs à la sortie de crise, et disons-le une certaine illisibilité des différents dispositifs mis en place. Le Président de la République a annoncé il y a une heure une série de mesures dont Loïc GRABER n'a pas encore connaissance. Pour l'ensemble des personnes qui travaillent au conservatoire et dans l'ensemble des établissements d'enseignement artistique, c'est également une crise pédagogique. Le conservatoire a mis en place des dispositifs de suivi des élèves, de lien pédagogique. Il remercie la médiathèque qui a adressé des news-letters pertinentes dans leur contenu. Néanmoins nous nous apercevons que ces outils numériques, ces tentatives de télé-enseignement ne remplaceront jamais l'émotion, le regard, une voix, une posture, un geste qui peut être observé in situ en présentiel et que l'on espère que la situation actuelle dure le moins longtemps possible pour que l'on puisse retrouver des pratiques en présentiel entre des enseignants, des élèves et entre les artistes afin qu'ils puissent travailler et se produire ensemble. Il souligne la complexité des situations au sein du conservatoire, à la fois par les différents métiers mais aussi au sein des différents enseignements, ce qui n'est pas la même chose pour la musique, la danse ou le théâtre, entre les pratiques individuelles et les pratiques collectives et même au sein de la famille musicale entre les différents instruments, particulièrement en ce moment les instruments à vent ou les instruments à cordes. Cette situation est extrêmement complexe aussi bien pour les établissements d'enseignement artistique que pour l'ensemble de nos établissements culturels de musique classique. Un petit mot pour remercier à la fois le comité de direction qui depuis la mi-mars s'est mobilisé pour assurer un plan de continuité d'activités, s'assurer que les salaires soient bien versés, que les factures soient payées, que les mails, les demandes, les questions aient des réponses aussi bien en présentiel qu'en télétravail. Le pôle Vie Scolaire a été largement sollicité par les élèves et parents d'élèves inquiets, les équipes techniques qui ont œuvré ici pour permettre à l'établissement de se maintenir malgré sa fermeture grâce à ce plan de continuité d'activités. Il remercie à la fois la direction, les équipes administratives, sans oublier les enseignants et les artistes qui se sont mobilisés pour permettre de maintenir ce lien avec les élèves souvent dans des conditions techniques difficiles.

Il ne faut pas oublier aussi que tous nos élèves ne bénéficient pas, soit du matériel, soit de la qualité de réception suffisante. Ces problématiques de télé-enseignement révèlent bien ces fractures numériques qui peuvent exister à tout point de vue.

Aujourd'hui, nous sommes sur un plan de reprise d'activités, et surtout dans les semaines et les mois qui viennent avec beaucoup d'incertitudes devant nous. La médecine du travail, présente ce matin à la séance du CHSCT du conservatoire a dit qu'il fallait être humble devant cette maladie qui malheureusement nous donne une certitude le lundi qui peut être contredite le vendredi. Il faut accepter cette incertitude et faire preuve d'une adaptabilité nécessaire aujourd'hui, ce qui est complexe dans une société qui nous a toujours appris à être dans le prévisionnel, dans l'anticipation, et lorsque l'on ne peut ni anticiper, ni prévoir, on s'assure pour gérer les risques. En l'occurrence, aujourd'hui, tout cela est mis à mal et il faut accepter de travailler dans un contexte plus inconfortable, plus inquiétant, plus incertain, et cette adaptabilité est nécessaire.

Au-delà de l'adaptabilité, c'est aussi la capacité d'expérimenter des choses, d'accepter la réussite et l'échec de l'expérience, de tester et d'inventer peut-être. Profitons de cette période pour réinventer et imaginer des solutions qui perdureront demain.

Aujourd'hui, notre objectif est la réouverture de l'établissement, par étape successive. Dans un premier temps sur un plan administratif, technique à partir du 11 mai et les dispositifs sont mis en place. L'accès, la réouverture, la reprise des cours auprès des élèves se fera plus tard, peut-être au mois de juin en fonction de l'observation du mois de mai. L'objectif sur les mois de mai et juin sera de préparer la rentrée prochaine dans un climat encore incertain pour l'instant.

Il fait sien l'expression « avancer step by step », c'est-à-dire progressivement en identifiant les difficultés les unes après les autres, en cherchant des solutions pragmatiques, adaptées et les mettre en place.

Il rappelle qu'il a été fait appel au principe du volontariat en poursuivant le télétravail auprès des enseignants et des personnels administratifs en mettant en place les dispositifs de protection des agents, ce qui est la priorité.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1/ Crise Sanitaire : exposé relatif au mode de fonctionnement du Conservatoire de Lyon durant la période de confinement du printemps 2020

Alain JACQUON fait un point sur l'activité du conservatoire depuis le 13 mars, date à laquelle, très subitement nous avons dû fermer les portes de l'établissement, à la suite de l'annonce du président de la république de la fermeture des écoles.

Le vendredi 13 mars au soir, l'établissement a été fermé pour les élèves et enseignants, et le mardi 15 mars à midi le bâtiment a été entièrement fermé. Depuis cette date, nous avons lancé l'idée auprès des enseignants qu'une continuité pédagogique puisse se mettre en place, appuyé par l'ensemble des services administratifs cette continuité pédagogique que l'on n'appelle pas volontairement télé-enseignement car nous n'avons pas eu le temps matériel de l'organiser. Cela a été laissé à l'initiative des enseignants avec leurs matériels. Ils se sont servis de leurs outils en fonction des aléas de connexion plus ou moins qualitative et des contacts qu'ils ont pu entretenir avec leurs élèves. Certains élèves, partis à la campagne, ont eu des difficultés de connexion, d'autres ont été contactés et sont rentrés dans un dispositif. A la suite de cette prise d'initiative personnelle des enseignants, les choses se sont organisées pour en tirer des enseignements pour l'avenir si la situation venait à perdurer.

Il a été demandé à l'ensemble des enseignants de faire un retour de leur expérience. Il a été constaté un bon pourcentage de retour sur le suivi individuel des élèves et même sur certaines expériences de pédagogie collective qui ont pu être menées avec des groupes de 15 élèves. Alain JACQUON salue l'énergie qui s'est déployé à ce titre-là de la part de tous les enseignants et les équipes administratives qui ont suivi le déroulé, participé à la communication, et qui ont contribué à la continuité de l'activité administrative. De ce retour, il naît un certain nombre de points très intéressants qui concerne la suite des événements. Aujourd'hui, la première conclusion est que l'on a touché à peu près 1.400 élèves suivis de façon régulière et individuelle, ce qui est un bon chiffre et qui représente à peu près 80 % de l'effectif que l'on espérait toucher à ce niveau-là, c'est-à-dire des disciplines instrumentales et individuelles. Ce très bon chiffre montre aussi une capacité d'adaptation des enseignants sur une pédagogie complètement nouvelle et inhabituelle mais qui a cependant ces limites et que l'on ne souhaite pas pérenniser au conservatoire car un certain nombre de points très précis, techniques et artistiques, qui ne peuvent pas être abordés par ces outils à distance.

Néanmoins, il est très satisfaisant de voir que les parents, nos élèves, ont témoigné de façon assez large leur satisfaction pour les initiatives mises en place de façon assez active et régulière, sachant que cela représente un énorme travail pour les enseignants.

Une constatation que l'on a pu faire assez rapidement, c'est de voir quel était le côté extrêmement chronophage de ces expériences de télé-enseignement qui dépasse finalement au niveau de l'investissement en énergie et du temps passé la présence présenteielle des élèves.

Didier LEBASTARD présente une synthèse de ce lien pédagogique durant le confinement. D'après les réponses reçues de la part des enseignants concernant le télétravail, il a distingué deux groupes, l'un qui dispense des cours collectifs et l'autre des cours individuels.

Une analyse de la filière « cours collectifs » montre un taux de réponse des professeurs relativement faible par spécialité (Formation musicale, musique de chambre, musiques actuelles, jazz, danse, théâtre, etc...): 23 réponses pour 59 professeurs, soit 39 %. Cette filière concerne 2.512 élèves (hors interventions en milieu scolaire, orchestres, accompagnatrices). On peut noter un bon taux de réponse concernant la Culture (66%).

Concernant les pratiques d'ensemble, modules et ateliers, qui concernent 1803 élèves pour 139 professeurs, nous n'avons pas pu établir de statistiques faute de retours caractéristiques : la même personne peut gérer un module, un atelier et un orchestre. Un élève se retrouve sur plusieurs activités. Aucune statistique ne peut être produite concernant les intervenants en milieu scolaire, accompagnatrices, faute de données chiffrées extractibles du logiciel informatique et dont l'action concerne plusieurs milliers d'élèves. Les actions mises en place ont été portées à notre connaissance mais difficilement chiffrables.

L'analyse de la filière « cours individuels » fait apparaître 59 réponses (un peu plus depuis) pour 85 professeurs recensés sur le logiciel, soit 69,5 % de réponses, un taux qui donne une fiabilité à la statistique.

1 739 élèves sont concernés, et en appliquant un coefficient de 80 % afin d'avoir un ordre d'idées, nous pouvons dire que 1 400 élèves sont en lien avec leur professeur. Didier LEBASTARD remarque que ce n'est pas parce que le retour du professeur n'est pas arrivé que rien n'a été mis en place. Nous avons des pertes en ligne chez les élèves pour diverses raisons : problèmes familiaux, connexion, découragement, maladie, etc...

Il a été remarqué que les modes de connexion, l'équipement, la qualité du son ont été laissés à l'initiative de chacun, et il a été constaté un mix des techniques : envoi vidéo ou enregistrement, analyse du professeur à la partition, un retour par rendez-vous téléphonique, mail, visio, etc...

Les conséquences positives sont la responsabilisation de l'élève, le développement d'une autre écoute de soi, l'acquisition de l'autonomie dans son apprentissage.

Les outils utilisés : liens YouTube, Face time, Padlets, Whatsapp, zoom, mails, téléphone, musescore, skype, enregistrements vidéo ou audio, etc...

La perspective de mix entre présentiel et distanciel est à étudier.

Alain JACQUON ajoute que la saison culturelle au conservatoire s'est aussi arrêtée subitement (environ 300 évènements par an). Il passe la parole à Cécile RICHARD, directrice du pôle culture du conservatoire.

Cécile RICHARD ajoute que l'on arrivait à peu près à la moitié de la saison lors de l'arrêt, soit aux alentours de 115/120 évènements déjà réalisés. Il en a été annulé autant dont trois festivals, les fins de cycle personnalisés, une vingtaine de concerts, *ensemble en cavale*... Tous les partenaires ont été prévenus. Elle travaille en ce moment sur la prochaine saison avec le collectage des propositions très riches des collègues. Il va falloir imaginer des hypothèses de fonctionnement avec ce qui va être mis en place à la rentrée.

Pour Loïc GRABER, cette présentation de la saison culturelle de l'établissement illustre combien est aigue l'interdépendance de l'ensemble de nos établissements culturels, que les événements aient lieu au Conservatoire à Fourvière, ou dans d'autres lieux. En l'absence de visibilité de programmation et de modalités de réouverture, les partenariats sont complexes à monter.

Olivier CROUZET complète sur les aspects logistiques et administratifs. Comme indiqué par Loïc GRABER, les services administratifs et techniques ont poursuivi leur mission sur des tâches fondamentales à l'activité de l'établissement durant la période de confinement, et ce en télétravail.

La surveillance du site a été assurée de manière hebdomadaire, l'ensemble des agents de l'établissement ont été dûment rémunérés chaque fin de mois, les factures auprès des prestataires ont été acquittées.

Evidemment la relation avec les familles et les élèves a été fortement maintenue, au-delà du lien pédagogique. Les parents ont reçu réponses aux diverses questions soumises, grâce à la présence des services de la scolarité et des études.

L'activité en télétravail a montré son efficacité.

A ce jour, une partie du personnel continue son activité sous ces modalités.

Evidemment, il y a aussi les inconvénients et ils préparent et construisent l'avenir et laisse penser à cette organisation du travail visant davantage de personnel avec des aménagements et un cadrage précis. Nous n'avons pas connu beaucoup de défaillance technique et l'ensemble des tâches a pu être assuré. Un inconvénient, l'accès au dossier papier qui était compliqué. On a tous connu une période d'inertie pendant les quinze premiers jours entre la stupéfaction personnelle, se retrouver soi-même, retrouver ses proches, sa famille.

Puis on a pris des décisions, la protection de notre personnel, assurer du lien et se tourner vers l'extérieur avec les différents outils de communication comme la médiathèque qui a réalisé des newsletters lesquelles offraient dépaysement et épanouissement.

Alain JACQUON aborde la réouverture de l'établissement. A partir de l'annonce et de la date du 11 mai, des mails ont été adressés au personnel et aux parents d'élèves dès le 23 avril pour les informer des principes de notre reprise sachant que l'on est entouré d'un certain nombre d'inconnus et de questionnements. On s'est contenté de donner les informations qui nous semblaient les plus importantes surtout dans l'ordre de priorités de reprise des activités.

Au mois de mai, le personnel du conservatoire reprend possession du site, celui-ci sera dûment désinfecté, nettoyé et aménagé. Les activités administratives vont reprendre à partir du 11 mai avec un mix télétravail et présentiel mis en place par chaque responsable de pôle administratif et leurs équipes respectives. L'objectif reste de remettre la machine en route pour la préparation à la fois de quelques échéances à faire de fin de l'année scolaire et de réfléchir à la prochaine rentrée.

Les échéances prioritaires sont les recrutements des futurs élèves en classe à horaires aménagés (écoles primaires, collèges, lycées) et les parcours de licence qui doivent être coordonnés avec les calendriers de l'éducation nationale en organisant les auditions d'admission.

Des commissions instruiront les dossiers des élèves en fin de cycle, au moyen du contrôle continu.

A partir de début juin, en fonction de l'évolution sanitaire, il est prévu de reprendre quelques activités pédagogiques individuelles d'ici la fin d'année scolaire. A ce jour rien n'est défini, des contraintes existent pour certains instruments ou disciplines qui méritent un examen attentif.

L'idée est que les élèves reprennent contact avec le conservatoire avant la fin de l'année scolaire afin de revoir nos élèves dans nos murs. Les cours collectifs sont annulés jusqu'à la rentrée de septembre en raison de l'impossibilité actuelle d'appliquer les préconisations.

Cet été sera consacrée à la préparation de la prochaine rentrée. L'objectif est de reprendre les cours en régime normal, simplement en retardant un peu la rentrée puisque ce qui n'aura pas pu se faire au mois de juin devra être reporté au mois de septembre, ce qui est l'hypothèse la plus plausible.

Il faudra aussi travailler sur d'autres hypothèses, plus adaptées avec les équipes et les tutelles, de reprise partielle, de cursus aménagés moitié présentiel, moitié à distance, ou dans une proportion à déterminer, et examiner le redémarrage des activités collectives qui représentent plusieurs centaines d'élèves.

Alain Jacquon espère vivement le retour d'une situation favorable.

Jusqu'aux vacances d'été, les élèves continueront de bénéficier de la présence virtuelle de leurs professeurs pour toutes les disciplines instrumentales et vocales en cours individuels.

Loïc GRABER remercie Alain JACQUON pour cette présentation très complète de la situation actuelle, des difficultés auxquelles l'établissement a été confronté. Globalement les enseignants sont demandeurs de pouvoir reprendre un contact physique en présentiel avec les élèves bien que certains enseignements seront compliqués pour certaines disciplines ou pratiques, individuelles ou collectives. Il y a aussi une attente des élèves même si elle est encore peu mesurée. Tout sera à adapter en fonction de ce qui sera observé au cours du mois de mai.

Béatrice GAILLIOUT demande s'il y a des étudiants qui n'ont pas pu rejoindre leur famille.

Didier LEBASTARD : On lui a porté à sa connaissance la situation d'un étudiant étranger qui avait un travail de serveur dans un bar à Lyon, et qui s'est subitement retrouvé sans ressources pour payer son loyer. Son professeur s'est chargé de lui indiquer de prendre contact avec une assistante sociale.

Béatrice GAILLOUT informe qu'une cellule a été mise en place à la Mairie du 5^{ème} pour prendre en charge les difficultés rencontrées par les étudiants.

Loïc GRABER salue une initiative qui concerne une école que l'on connaît bien et que l'on suit à Lyon qui est l'Ecole Nationale des Beaux-Arts qui a mis en place une bourse solidaire allant de 500 € à 1 000 € pour ses étudiants qui se sont retrouvés sans ressources et donc en grande précarité.

II- Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour

2020-11 : Modalités d'organisation du comité syndical

Arrivée de Loïc CHABRIER.

Loïc GRABER précise que l'ordonnance du 1^{er} avril qui vise à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales dont le syndicat mixte qui assure la gestion du conservatoire, laisse un peu de souplesse aux collectivités territoriales pour réunir leurs instances, notamment en visio-conférences et il est proposé à l'occasion de la première séance qui est organisée en visio-conférence que l'on puisse bien définir les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités des scrutins déterminées par délibération.

Les réunions du comité syndical s'effectueront par visio-conférence via l'outil Jitsi. Il s'agit d'une application utilisant internet *open source* et ne nécessitant pas l'installation de logiciel sur le poste informatique.

Cet applicatif est compatible avec tous les matériels (smartphone, PC, tablette) et tous les systèmes d'application.

La vérification de l'identité du participant se fait à l'occasion de sa connexion à l'outil de visioconférence et lors de l'appel nominal. Il n'est pas procédé à nouvelle vérification de l'identité des participants au cours de la séance.

Ce conseil syndical fait l'objet d'une retransmission en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire à destination du public. Ces débats sont enregistrés comme d'habitude afin de permettre la réalisation du procès-verbal. Concernant les modalités de scrutins, les scrutins se font de façon publique par appels nominaux. La gestion des pouvoirs dans la limite de deux par élus sera effectuée par les délégués, le président ou l'administration du conservatoire.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2020-12 : Compte administratif 2019

Olivier CROUZET présente le budget consolidé de l'exercice 2019, soit l'année civile. Il donne quelques grandes lignes :

La masse salariale des personnels de l'établissement constitue la quasi-intégralité des dépenses de fonctionnement. Ces dernières s'élèvent à 11,5 M€ tandis que les recettes de fonctionnement sont quasi-équivalentes.

En section de fonctionnement, le déficit est de 41 000 €. Il est absorbé par le fonds de roulement de l'établissement.

En investissement, les dépenses relèvent de l'acquisition d'instruments, de travaux du propriétaire ou du locataire, de l'achat de mobiliers, etc ..., les dépenses annuelles s'élèvent à 150 000 € pour des recettes d'investissement de 275 000 €.

En fonctionnement, un fond de réserve des exercices précédents compense le déficit 2019, conduisant à un résultat cumulé de 714 000 € au titre de la fin de l'année 2019.

En investissement, le résultat cumulé s'élève à 309 000 €.

Présentation budgétaire par section :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	275 213,97 €	11 541 172,05 €
Dépenses	154 381,46 €	11 582 049,79 €
Résultat 2019	120 832,51 €	-40 877,74 €
Report résultats exercices antérieurs	188 197,88 €	754 885,29 €
Résultats cumulés	309 030,39 €	714 007,55 €

Pour conclure, précisions sur les grandes lignes de la section « fonctionnement »

En tant que syndicat mixte, le conservatoire a deux tutelles qui sont la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

Sur un montant total de recettes de fonctionnement de 11,5 M€, la Ville de Lyon intervient à hauteur de 8,3 M€ dont 900.000 € relatif à la commande politique d'intervention en milieu scolaire auprès des écoles maternelles et primaires. La Métropole intervient à hauteur de 1 700 000 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement durant le mandat 2014/2020 :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Participations statutaires VDL	7 130 005 €	7 236 955 €	7 287 610 €	7 378 623 €	7 429 996 €	7 426 996 €	7 380 996 €	7 426 996 €
Participations statutaires METROPOLE	1 746 900 €	1 773 104 €	1 773 100 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €
Dotation DRAC	217 634 €	- €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	268 000 €	260 000 €
Produit des services	1 284 058 €	1 237 767 €	1 117 633 €	1 049 171 €	1 063 797 €	1 094 950 €	1 104 140 €	1 095 090 €
Produit - IMS VDL	892 831 €	892 830 €	892 830 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €
Autres recettes	91 627 €	148 210 €	177 025 €	219 975 €	193 303 €	57 200 €	175 300 €	57 200 €
TOTAL DES RECETTES	11 498 055 €	11 423 866 €	11 548 198 €	11 520 505 €	11 559 832 €	11 451 882 €	11 541 172 €	11 452 022 €

La tutelle métier est représentée par le ministère de la Culture, lequel maintient sa subvention de fonctionnement à hauteur de 260.000 € au titre du label du Conservatoire.

Ce qui nous amène à des dotations publiques très importantes au regard des dépenses de fonctionnement de l'établissement puisque la Ville et la Métropole participent à hauteur de 88 %. Les recettes propres se montent à environ 10 % : les droits d'inscriptions des élèves.

Les principales dépenses de fonctionnement, à hauteur de 90 %, sont les charges de personnel, représentant 250 emplois à temps plein à l'année soit 10 500 000 € sur l'ensemble de l'année 2019. Le personnel est principalement titulaire de la fonction publique territoriale.

Le reste des dépenses de fonctionnement correspond au fonctionnement quotidien de l'établissement telles que les fluides, les charges administratives, la papeterie, les dépenses de fonctionnement courant, etc...

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement durant le mandat 2014/2020 :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Charges de personnel	10 275 461 €	10 202 707 €	10 243 797 €	10 463 830 €	10 274 211 €	10 528 154 €	10 493 672 €	10 554 397 €
Charges à caractère général	631 030 €	750 596 €	654 948 €	628 979 €	650 629 €	628 128 €	731 365 €	556 625 €
Autres dépenses	112 710 €	358 405 €	241 361 €	170 793 €	149 772 €	64 970 €	129 095 €	111 000 €
Amortissements	160 539 €	154 205 €	150 132 €	159 232 €	180 334 €	230 630 €	227 918 €	230 000 €
TOTAL DES DEPENSES	11 179 740 €	11 465 913 €	11 290 238 €	11 422 833 €	11 254 946 €	11 451 882 €	11 582 050 €	11 452 022 €

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2020-13 : Compte de gestion 2019

Olivier CROUZET présente le compte de gestion. Il rappelle la distinction entre l'ordonnateur, celui qui autorise les dépenses et les recettes, et le comptable qui est une personnalité publique et indépendante. Le comptable verse au débiteur la somme due, soit à nos fonctionnaires, soit à nos fournisseurs, soit il perçoit l'argent pour le compte du conservatoire, c'est-à-dire nos recettes propres ainsi que nos dotations publiques et subventions.

Lorsque le compte administratif est validé, le comptable soumet à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale le compte de gestion pour validation.

Ce compte de gestion a été validé par notre comptable sur la base de notre compte administratif.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2020-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Olivier CROUZET propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de l'année 2019, d'un montant de 714.885,29 € intégralement en section de fonctionnement, à l'article 002 de la nomenclature comptable M14 « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».

Loïc GRABER dit que l'on peut se féliciter d'avoir un excédent sur cette année au vu des dépenses supplémentaires que nous allons avoir sur 2020, qui touche l'équilibre un peu précaire de la gestion de l'établissement qui est un exercice complexe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-15 : Reste à réaliser recettes d'investissement 2019

Olivier CROUZET indique qu'au titre des soutiens auprès des établissements d'enseignement artistique, la Métropole de Lyon lance des appels à projets pour soutenir des dépenses d'investissement dans les établissements d'enseignement. Elle octroie des subventions suite à procédure et à soumission de dossiers. Le dossier présenté en 2019 a donné lieu à réalisation par acquisition de ce matériel et mobilier. Pour des questions administratives de clôture des comptes, il est proposé à l'assemblée un reste à réaliser en investissement qui s'élève à 17 363 € et qui est le fruit de cette subvention pour qu'il soit adopté et affecté au budget 2019.

Loïc GRABER remercie la Métropole de Lyon pour cette contribution dans le cadre de cet appel à projet, ce qui permet le renouvellement du parc instrumental.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-16 : Décision modificative n° 1 – Budget 2020

Olivier CROUZET mentionne que la décision modificative n° 1 pourrait s'appeler d'une manière plus commune le budget supplémentaire de l'établissement. Il est généralement fait deux à trois décisions modificatives par exercice budgétaire. Cette décision est soumise à validation de l'assemblée délibérante de l'établissement. Le résultat de fonctionnement a été affecté, le résultat d'investissement est affecté automatiquement à la section d'investissement. Il est donc proposé des inscriptions de crédit dans différents chapitres budgétaires, qui s'inscrivent dans deux lignes directrices, l'une concerne des ouvertures de crédit liées à la crise sanitaire. Certaines mesures ont déjà été prises : désinfection de l'établissement, l'acquisition de produits et d'équipement individuel de protection du personnel.

Ces dépenses non prévues amènent à ouvrir des crédits pour y faire face.

Pour la deuxième ligne directrice, il s'agit du fonctionnement général, visant à compléter le budget primitif 2020 (dépenses de fluides, entretien des instruments de musique, des crédits relatifs à des prêts bancaires ou des remboursements de crédit sur l'exercice antérieur).

La section d'investissement ne prévoit aucune ouverture de crédits supplémentaires.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-17 : Tarifs des droits d'inscription de l'année scolaire 2020/2021

Loïc GRABER s'adresse à ses collègues administrateurs de l'établissement. Afin d'assurer la stabilité financière de l'établissement, des discussions ont eu lieu sur l'établissement des tarifs et notamment la trajectoire financière fixée en terme d'évolution de ces tarifs avec des besoins d'augmentation des recettes de l'établissement. Il avait été fait le choix l'an dernier d'augmenter les tarifs de 7 % mais le choix proposé est de geler les tarifs pour l'année 2020-2021. Vu le contexte, certaines familles ont fait connaître leurs difficultés financières auxquelles elles étaient confrontées, il nous a semblé normal que les tarifs globaux ne soient pas changés. Cependant pour les années 2021 et 2022, il se reposera nécessairement des questions sur l'équilibre financier du conservatoire et sur des choix à effectuer à ce moment-là et sur les outils qui sont les nôtres.

Laure DESCOURS ajoute que la prochaine année scolaire va démarrer avec les inscriptions pour les classes de découvertes le mardi 12 mai. Il revient au comité syndical d'adopter les tarifs 2020/2021.

Comme évoqué, il n'y a pas d'augmentation de tarifs. Cinq euros sont valorisés pour permettre l'accès aux services de la médiathèque.

Les ajustements concernent le cycle « jeunes chanteurs ». Le tarif 5 « hors cursus » a été créé cette année.

Les frais de concours, les frais de location d'instruments et les tarifs de location de salle sont inchangés. L'information sera faite en ligne lorsque la délibération sera exécutoire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-18 : Tableau des emplois : création et suppression de postes

Laure DESCOURS présente le tableau des emplois dont une partie concerne la prévision de la rentrée 2020/2021 et un ajustement des emplois aux effectifs « élèves ». Notamment en lien avec le comité technique du mois de février, il y aura une modification sur la discipline du trombone suite à un départ. Seront ajoutées deux heures sur ce poste d'assistant d'enseignement artistique en valorisant la notion d'ensemble de cuivres. Il est créé un poste d'assistant de cor à hauteur de cinq heures d'enseignement, toujours en lien avec l'effectif « élèves ».

Suite au départ d'un enseignant en clarinette et musique de chambre, un poste de professeur à temps plein est scindé en deux postes à mi-temps, l'un dédié à la clarinette, l'autre à la musique de chambre. Le poste d'assistant de guitare jazz qui était à hauteur de cinq heures auparavant est élevé à douze heures. Cette discipline faisait l'objet d'un sureffectif depuis plusieurs années.

Côté administration, le poste de directeur administratif et financier est modifié en poste de directeur administratif ayant en charge la conception et la mise en œuvre des politiques administratives des pôles ressources, études, vie scolaire et technique et le pilotage stratégique de ces différents pôles.

Des modifications au niveau de la logistique : à l'occasion d'un mouvement de personnel, augmentation du volume d'heures de deux postes d'agent d'entretien, ce qui correspond à un besoin exprimé par les agents. L'autre partie des heures de nettoyage est confiées à une entreprise extérieure. Est proposé la création d'un poste de chef d'équipe, en prévoyant la responsabilité hiérarchique sur l'équipe de nettoyage.

Suite à un départ, il est créé également un poste de non permanent de conseiller pédagogique musical afin d'assurer la passation et le futur recrutement du conseiller aux études en formation musicale et création culture.

Loïc GRABER précise que ces différents sujets ont été passés en comité technique et qui ont donné lieu à plusieurs échanges, surtout en particulier sur certains de ces postes, et tout cela est né d'un consensus.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-19 : Mesures correctrices en matière de ressources durant la crise sanitaire

Laure DESCOURS précise que conformément au contexte juridique de la période, les personnels du conservatoire ont été divisés en deux catégories. Ceux qui ont pu continuer à poursuivre leur activité en télétravail et ceux dont la nature de l'activité ne le permettait pas, placés en autorisation spéciale d'absence.

L'ensemble des personnels verra sa situation régularisée par le biais d'un arrêté. Quel que soit le statut des agents du conservatoire, leur rémunération est maintenue, ce qui n'est pas forcément le cas dans l'ensemble des collectivités, notamment le régime indemnitaire est intégralement maintenu que ce soit pour les contractuels, les titulaires, ceux en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence.

Les éléments accessoires de rémunération comme les tickets restaurants sont aussi maintenus.

Loïc GRABER se permet d'insister sur ce dernier aspect. Il parlait tout à l'heure des situations de précarité dans la culture, mais voilà un exemple concret de ce que les établissements culturels comme le nôtre, et comme d'autres peuvent faire à la hauteur de leur moyen, c'est-à-dire de maintenir bien évidemment et c'est une obligation le niveau de rémunération mais aussi tous les éléments annexes à la rémunération : tickets restaurant, jours de récupération du temps de travail, régime indemnitaire, tous ces éléments-là qui sont importants quel que soit le statut des personnels du conservatoire. Il remercie la direction et c'est une très bonne chose.

Loïc GRABER répond que c'est la loi mais que c'est aussi en fonction de la nature de l'établissement. Toutes les collectivités ne l'applique pas forcément de la même façon. Ici, on a fait le choix de l'appliquer de façon pleine et entière.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-20 : Mandat donné au Centre de Gestion relatif à l'assurance risques statutaires

Laure DESCOURS présente ce dossier. Les collectivités s'assurent pour les risques statutaires, en l'occurrence les risques d'accidents du travail et décès. Soit les collectivités sont leur propre assureur, soit elles souscrivent un contrat d'assurances auprès d'un organisme. C'est le cas du conservatoire qui fait le choix de renouveler sa collaboration avec le Centre de Gestion pour que celui-ci prenne en charge la procédure de renouvellement d'appel d'offres pour signature d'un nouveau marché auprès d'un organisme. Notre contrat prendra fin au 31 décembre 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2020-21 : Académie Internationale d'été de Lyon : composition du conseil d'administration

Le directeur du musée Lugdunum, Monsieur Hugues SAVAY-GUERRAZ a mis fin à ses fonctions au sein du conseil d'administration de l'Académie. Il est proposé de le remplacer par la personne qui occupe maintenant le poste de directrice du musée, à savoir Madame Claire ISELIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Loïc GRABER précise que l'Académie 2020 sera annulée vu le contexte, sachant qu'une grande partie de ses élèves sont étrangers. Cette décision a été prise il y a quelques mois en arrière afin de s'organiser et prévenir tout le monde.

A propos du départ de Monsieur Hugues SAVAY-GUERRAZ, Loïc GRABER précise qu'il est parti à la retraite.

III- Questions diverses

Pas de questions diverses. Loïc GRABER remercie l'équipe de direction qui a préparé ce comité syndical, à l'équipe technique qui nous permet de le tenir dans les meilleures conditions possibles, à ses collègues ici présents et à ceux présents à distance, à celles et ceux qui ont regardé sur la chaîne YouTube.

La séance est levée.